

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n°2025.03.017

**Rapport annuel sur la situation de GrandAngoulême en matière
d'égalité entre les femmes et les hommes**

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **15**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Catherine BREARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.017**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE GRANDANGOULEME EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

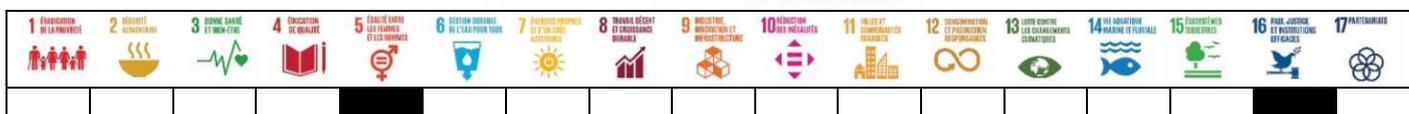
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :NON VENTILÉ

Enjeux :[99999 -9) NON VENTILÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 5 : Politiques d'égalité, lutte contre les discriminations

ODD 16 : Décisions inclusives, lutte contre les violences

GrandAngoulême s'est engagé depuis 2012, dans la lutte contre les discriminations directes ou indirectes en adoptant, par délibération n°120 du 7 juin 2012, une Charte pour l'égalité professionnelle contre les discriminations.

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle.

Les autorités locales, qui sont les sphères de gouvernance les plus proches de la population, représentent les niveaux d'intervention les mieux placés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, ainsi que pour promouvoir une société véritablement égalitaire. Elles peuvent dans leurs domaines de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a posé un cadre général sur l'égalité entre les sexes. Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, est le point de départ d'une mise en œuvre concrète et pérenne de l'égalité réelle dans la fonction publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61), les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitantes et habitants ont l'obligation de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation. Il doit permettre de sensibiliser les élu·e·s et agent·e·s de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et de rendre visible ce sujet aux yeux de tous.

L'article D2311-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) crée par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise que ce rapport :

- fait état de la politique de ressources humaines de l'intercommunalité en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes et présente un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en la matière,
- présente les politiques menées sur le territoire communautaire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à la favoriser. Il comporte un bilan des actions conduites dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'agglomération en lien avec le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » qui s'articule autour de 3 grands axes: la cohésion sociale et territoriale, le changement climatique et le développement économique,
- peut comporter une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Le rapport sur la situation de GrandAngoulême en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 illustre la diversité et la richesse des actions que l'agglomération met en place pour remédier aux déséquilibres qui persistent et pour lutter contre les violences subies par les femmes telles que :

- ✓ L'illustratrice Joy pour parler de l'égalité professionnelle avec humour et sensibilité conviée dans l'actu des services de janvier-mars 2024, dans le cadre du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- ✓ « Demandez Angela ! », le déploiement du dispositif se poursuit : créer un réseau de commerçants et d'acteurs engagés, lutter contre l'insécurité, permettre aux victimes de trouver des lieux sûrs, sensibiliser le grand public au harcèlement de rue.
Sept établissements recevant du public du sport et de la culture ont été concernés en 2024, plus de 100 agents sensibilisés, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la caisse d'allocations familiales de la Charente (CAF) et la Charente Libre ont également adhéré au dispositif,
- ✓ Projet 8 mars, Journée internationale des droits des femmes : la campagne de 2024 a mis à l'honneur 11 femmes artistes de notre territoire à travers les 9 arts,
- ✓ La Nef - Café des musiciennes : un temps de parole de 2h en non-mixité choisie entre techniciennes, musiciennes, et intervenantes de Charente, un rendez-vous ainsi qu'un endroit de rencontres et d'échanges entre musiciennes charentaises pour pouvoir appréhender au mieux les besoins de chacune, identifier certains obstacles afin de trouver des réponses collectivement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

- ✓ La Cité de l'emploi de GrandAngoulême a bénéficié de crédits spécifiques pour soutenir des actions d'insertion par le sport dans le cadre d'un appel à projet soutenu par le fonds de dotation Paris 2024. 21 résidentes en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) de tous âges ont pu progresser dans leur projet professionnel grâce au karaté ou au rugby,
- ✓ La Coopération entre GrandAngoulême et Zapopan au Mexique engagée sur l'égalité femme/homme,
- ✓ Le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables) est l'occasion pour GrandAngoulême de rappeler son engagement en faveur de l'égalité femme/homme. Aussi, un chapitre spécifiquement dédié au développement de mesures en faveur de l'égalité femme/homme figure dans ce document structurant.

Je vous propose donc :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes joint en annexe.

Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



Rapport 2024 sur la situation en matière d'ÉGALITÉ entre les FEMMES et les HOMMES de GrandAngoulême

Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



Grand
Angoulême

GrandAngoulême s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Alors même que le principe d'égalité est fragile voire remis en question, nous estimons qu'il est de notre responsabilité au niveau local de mettre en œuvre une politique volontariste pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

La persistance des inégalités et des résistances parfois, à la mise en place de mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, nous conduit à renforcer notre action. Ce long travail, ponctué de réussites, semé d'obstacles est l'affaire de toutes et tous, nous en sommes convaincus.

En toute logique, nous avons souhaité inscrire cette volonté en transversalité dans le projet d'Agglomération : l'égalité entre les femmes et les hommes doit se construire en lien avec l'ensemble des politiques publiques pour en faire un enjeu partagé en interne avec les agents de la collectivité et dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Créée en 2022, la mission égalité Femme/Homme est un marqueur fort de notre volonté politique de porter ce sujet collectivement. Pour la mettre en œuvre, nous l'avons renforcé en ingénierie avec le recrutement d'une chargée de développement social et urbain et mission égalité femme/homme au sein de la Direction Cohésion Sociale.

Ce troisième rapport égalité femme/homme est le reflet de la détermination et l'engagement de GrandAngoulême par la richesse des actions conduites dans un grand nombre de politiques publiques et notamment pour lutter contre les violences faites aux femmes, les violences sexistes et sexuelles et développer une culture de l'égalité.

En 2025, le Plan d'Action égalité Professionnelle femme-homme sera retravaillé pour les 3 ans à venir en engageant l'ensemble du personnel et des élus.

Nous sommes toutes et tous, les premiers acteurs de cette politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces actions doivent permettre de sensibiliser, informer, agir pour plus d'équité et permettre le changement des mentalités, lutter contre les préjugés.

Directeur de la publication :
Xavier Bonnefont
Président de GrandAngoulême

Direction de la rédaction :
Isabelle Moreau
Catherine Phlippoteau

Mise en page :
Service communication

Rédaction :
Isabelle Moreau
Catherine Phlippoteau
Ludivine Poulette
Audrey Lannurien

Photographies/illustrations :
Mentions spécifiques

Diffusion :
Numérique

Anne-Laure WILLAUMEZ

Vice-présidente en charge de la Politique de la ville,
de l'Enfance-Jeunesse, de la Cohésion Sociale et de la gestion
des aires d'accueil des gens du voyage de GrandAngoulême

Xavier BONNEFONT

Président de GrandAngoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Sommaire

La politique des ressources humaines de GrandAngoulême en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	4
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	5
Bilan et orientations des actions du plan d'actions égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de GrandAngoulême	7
L'index égalité	9
Une communication ancrée dans une logique d'égalité	10
L'égalité femme/homme dans l'Actu des services	10
La démarche Mouv'Agents	11
Les politiques menées par GrandAngoulême sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	12
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	13
« Demandez Angela ! » Le déploiement du dispositif se poursuit	13
Habitat et logement : focus sur les priorités pour les victimes de violences	14
Valoriser la place des femmes artistes, lever les freins aux pratiques musicales des femmes	15-19
Projet 8 mars	15
La Direction de la culture et les équipements impliqués	16
Les actions portées par la NEF	19
Soutenir l'insertion professionnelle des femmes	21
Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	21
Cité de l'emploi	21
Encourager l'entrepreneuriat des femmes	22-23
Sensibiliser, encourager et développer la création d'entreprises et l'innovation chez les femmes avec le programme L(Créent)	22
La sensibilisation et l'accompagnement des femmes dans les quartiers prioritaires de la ville GrandAngoulême, relais et partenaire du programme HEC Stand Up	22 23
Comprendre la mobilité de toutes et tous sur le territoire	24
Préserver la santé des femmes	25-26
Dispositif Paniers Jeunes Pousses	25
Spectacle-débat « Les parents thèses »	26
Maison Sport-Santé 2024	26
Coopérations internationales	27-28
La Coopération entre GA et Zapopan au Mexique engagée sur l'égalité femme/homme	27
Intégrer l'égalité dans les documents structurants de la collectivité et soutenir les acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Intégrer l'égalité Femme / Homme dans les documents structurants de la collectivité	30-31
Contrat de Ville	30
La Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029	30
Le SPASER – Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables	31
Soutien de GrandAngoulême aux acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes	32-33
Une nouvelle Convention triennale 2024-2026 de partenariat entre le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) et GrandAngoulême	32
Soutien au club SOROPTIMIST d'Angoulême	32
Accusé de réception - Ministère de l'Égalité 016 206971827 202503271025 0912 AE du Conseil de Développement	33
Accusé certifié exécutoire Gouvernance Réception par le préfet : 03/04/2025 Publication : 03/04/2025	33
Contacts locaux	34
Glossaire	35



**La politique
des ressources humaines
de GrandAngoulême
en matière d'égalité
professionnelle
entre les femmes
et les hommes**

Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

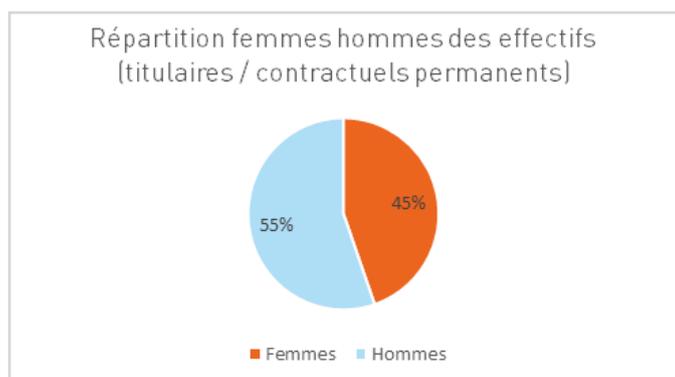
Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

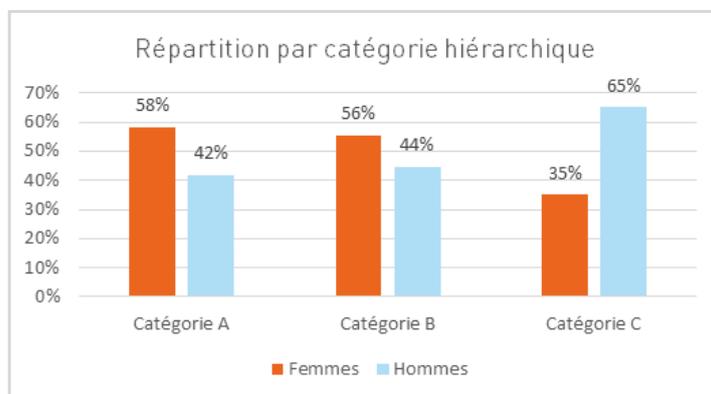
RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



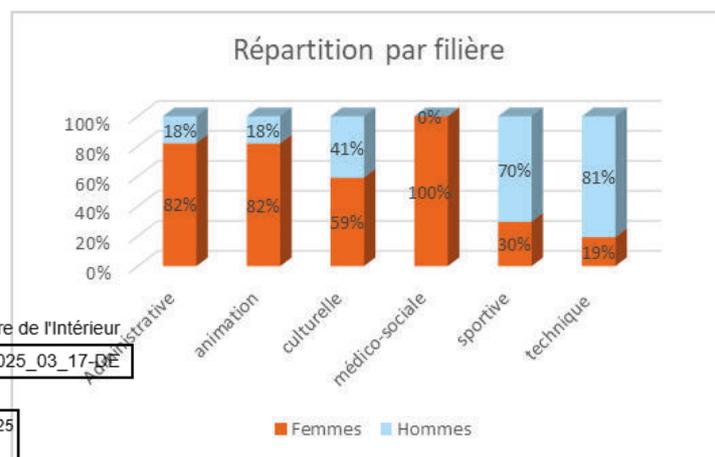
Les indicateurs du rapport ci-dessous (données au 31/12/2024) illustrent la situation en matière d'égalité professionnelle au sein de la communauté.



Les effectifs de GrandAngoulême sont composés à 55% d'hommes et 45% de femmes.



Les femmes sont majoritairement représentées dans les catégories A et B (respectivement 58% et 56%) mais restent minoritaires en catégorie C (35% des effectifs de cette catégorie).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

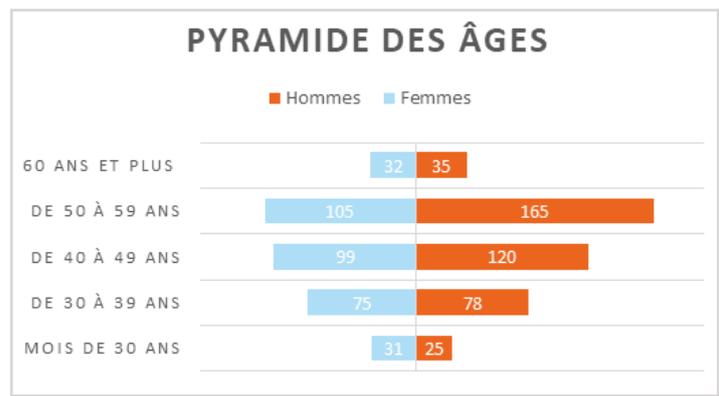
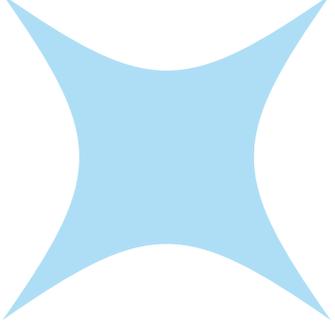
016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

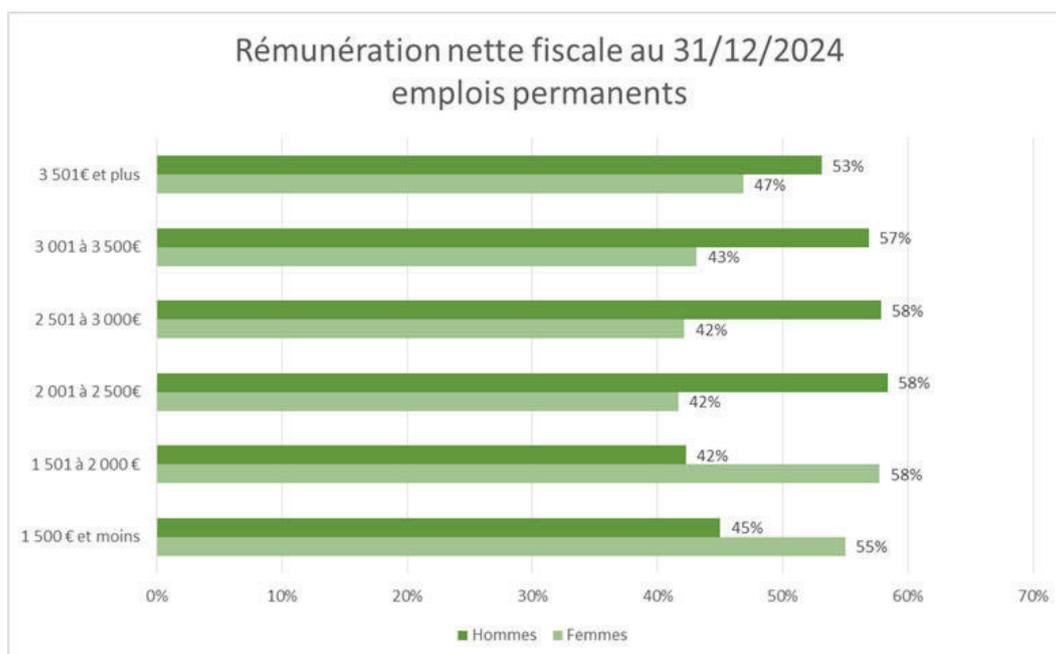
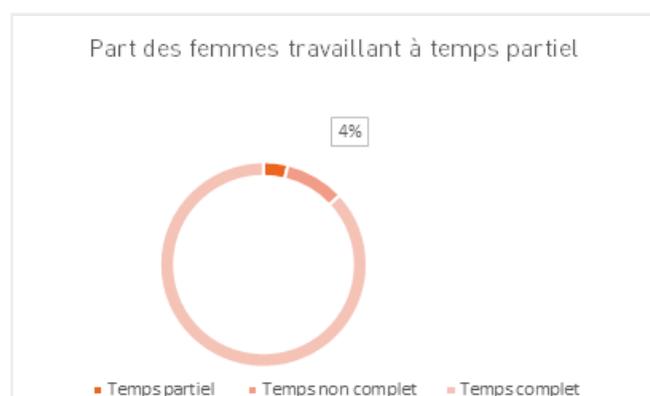
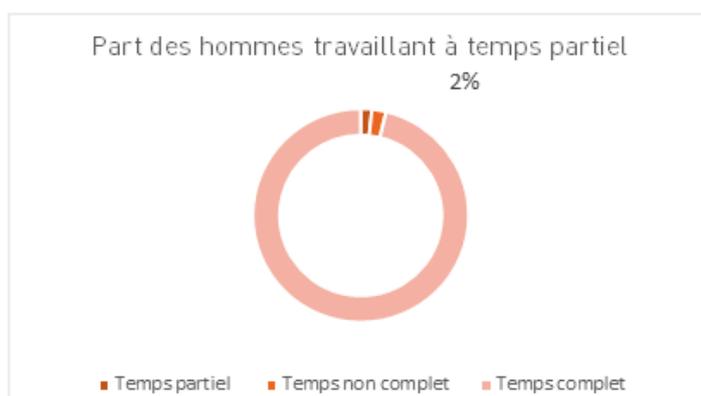
Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Les filières administratives, culturelles, de l'animation et du médico-social sont celles où se retrouvent de façon largement majoritaire les femmes.



Quand on observe la pyramide des âges selon le sexe, on s'aperçoit d'une structure par type d'âge assez similaire : 75% des hommes ont plus de 40 ans pour 69% des femmes.



Ces données au 31/12/2024 incluent des éléments de paie extraordinaires, notamment la mise en paiement de la révision du RIFSEEP avec rappel sur les 2 mois précédents.

Accusé de réception 10/12/2024 de H. F. F. F. F.
016-200071827-20250307-2025_03_17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

La dénomination « emplois permanents » regroupe les agents titulaires, les stagiaires et les agents contractuels sur emploi permanent ou en contrat de projet.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE GRANDANGOULÊME



Rendu obligatoire depuis la loi du 6 août 2019, GrandAngoulême a choisi d'engager une démarche exemplaire en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'ÉGALITÉ N'EST PAS UNE OPTION !

GrandAngoulême s'engage pour l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes

Dès 2021, la création d'un logo a permis de fédérer les agents autour de ce projet.

En 2022, un réseau de « **15 référents égalité** » (3 hommes et 12 femmes) représentatif de l'ensemble des directions, a été constitué après une formation approfondie de ses membres.

En 2023, le réseau des référents a été formé à l'animation de sessions ludo-pédagogiques via le jeu « **sexisme 100-façons©** » : une dizaine d'animation se sont déroulées au cours de l'année 2024 en faveur de plus d'une centaine d'agents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE GRANDANGOULÊME



Débutée en 2022, une action obligatoire de sensibilisation de l'ensemble des agents et élus communautaires a été menée via le CNFPT. Depuis le démarrage de cette action en 2022, 508 agents communautaires ont été sensibilisés dans ce cadre. Au cours du premier semestre 2025, une action de sensibilisation des élus sera mise en place.

Les actions du plan d'actions égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont réparties selon 4 axes :

Axe 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération :

- Mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2020 classant l'ensemble des emplois dans 10 groupes de fonction, indépendamment du sexe des personnes occupant lesdits emplois.
- Mise en place d'une formation sur la compréhension du bulletin de paie : 17 inscrits en 2024 (15 femmes et 2 hommes).

Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois et promotions :

- L'adoption en mai 2021 du volet « carrière » des lignes directrices de gestion est intervenue selon plusieurs principes et en particulier celui de garantir l'équité générale des promotions au sein des différents services communautaires. Ainsi, la tenue d'une commission d'harmonisation composée de l'ensemble des membres de la direction générale a été maintenue afin d'assurer une cohérence à l'échelle de la collectivité et le respect de certains critères en matière d'égalité professionnelle homme/femme, d'équilibre des métiers et/ou des directions de rattachement.
- Au cours du premier trimestre 2024, une formation sur la sensibilisation aux biais sexistes et aux discriminations dans les procédures de recrutement a été menée auprès d'une vingtaine d'agents.
- L'aménagement des locaux du personnel veille à prévoir des vestiaires F&H.

• Les équipements de protection individuels (EPI) fournis aux agents sont désormais adaptés aux morphologies F&H.



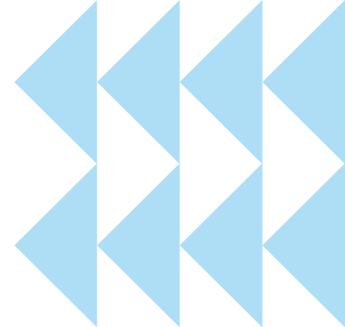
Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale :

- Depuis juillet 2022, l'adoption du règlement du temps de travail des agents communautaires offre désormais, lorsque l'organisation du service le permet, une pluralité de scénarios de temps de travail en vue de concilier la vie personnelle et professionnelle.
- Enfin, le développement du télétravail, avec mise en place de l'indemnité de télétravail (2,88€/jour), est de nature à favoriser l'articulation des temps professionnels et personnels.

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes :

- Depuis juin 2021, un dispositif anonyme de signalement des violences sexuelles et sexistes, des situations de discrimination et de harcèlement est disponible et librement accessible par tous les agents. Il a vocation à réceptionner les signalements liés à des violences sexuelles et sexistes, des situations de souffrance au travail/RPS, des agressions verbales, physiques et incivilités, des discriminations et de harcèlement moral et sexuel.
- Par ailleurs, les référents prévention au sein des différentes directions ont été formés/sensibilisés sur cette thématique en 2022.
- En 2024, la référente alerte a été saisie par une hiérarchie sans que l'outil de signalement n'ait été utilisé. Une enquête administrative a été diligentée concernant les agissements et propos d'un agent de sûreté appartenant à une société extérieure et intervenant au sein d'un équipement. Aux termes de cette enquête, la qualification de harcèlement sexuel a été retenue et l'agent de sûreté a fait l'objet d'une mesure d'éviction.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025



Les résultats de l'index de l'égalité professionnelle 2023 publiés en octobre 2024

En application de l'article L. 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique, il est prévu désormais la publication annuelle d'un index compilant les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour les supprimer.

Cette disposition a déjà été mise en œuvre dans la fonction publique d'État (décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137). La déclinaison de ce dispositif au sein de la fonction publique territoriale, est entrée en vigueur le 14 juillet 2024 avec les décrets n°2024-801 et n°2024-802.

Un barème de 100 points fondé sur 4 indicateurs

Les collectivités doivent renseigner 4 indicateurs notés sur un barème global de 100 points :

- L'écart global de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires, au sein de filières et catégories hiérarchiques équivalentes, noté sur 50 points. Un écart inférieur ou égal à 0,01 % sera récompensé de la note maximale. En revanche, si l'écart est supérieur à 30,1 %, aucun point ne sera attribué. **Sur ce critère, GrandAngoulême a obtenu un score de 48/50 qui représente un écart en valeur absolue de 1,8 %.**
- L'écart global de rémunération pour les contractuels recrutés sur emploi permanent, noté sur 15 points. **Sur ce critère, GrandAngoulême a obtenu un score de 15/15.**
- L'écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes, noté sur 25 points. **Pour ce critère, GrandAngoulême a obtenu un score de 8/25 qui représente un écart de 5,6 %.** Il est à noter que les indicateurs sont calculés sur des écarts en valeur absolue, ils visent donc une égalité entre les sexes et pénalisent aussi bien les écarts en faveur des femmes que les écarts en faveur des hommes. En l'occurrence, pour ce critère et les données de l'année 2023 prises en compte, l'écart est favorable aux femmes. Toutefois, il est précisé que le sexe de l'agent n'est pas pris en compte dans notre processus de sélection des bénéficiaires d'avancements de grade qui suit les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels fixées dans notre ligne directrice de gestion.
- Le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu **les plus hautes rémunérations**, noté sur 10 points. **À ce titre, GrandAngoulême a obtenu le score de 7/10.**

L'index égalité professionnelle 2023 publié par GrandAngoulême s'établit donc à 78/100 soit au-dessus de la cible de 75 points prévue par le texte.



UNE COMMUNICATION ANCRÉE DANS UNE LOGIQUE D'ÉGALITÉ



La direction de la Communication de GrandAngoulême s'applique à suivre un certain nombre de pratiques pour contribuer activement à promouvoir l'égalité et à lutter contre les stéréotypes de genre :

- Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les images et illustrations ;
- Veiller à diversifier les rôles attribués aux personnes en évitant les clichés ;
- Éviter les stéréotypes de genre dans les messages ;
- Assurer une vigilance collective pour identifier et corriger les biais involontaires ;
- Veiller à ce que les campagnes de communication s'adressent équitablement aux différents publics.

L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME DANS L'ACTU DES SERVICES



Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, engagé en 2021, l'Actu des services (janvier-mars 2024) a convié l'illustratrice Joy à nous accompagner pour parler de l'égalité professionnelle avec humour et sensibilité.

Joy est illustratrice, autrice et animatrice pour le jeu vidéo et le cinéma d'animation. Elle a écrit et dessiné des livres jeunesse et ados/adultes, dont son dernier

ouvrage « Être une fille c'est quoi ? » aux éditions Papitou. Elle travaille beaucoup sur les questions de société et de l'égalité. Militante au sein du collectif 8 mars d'Angoulême, elle s'entoure de spécialistes pour vulgariser des sujets parfois sensibles afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. On peut retrouver son travail sur les réseaux sociaux sous Joylilworld (Facebook/Instagram).



Directeur de la publication - Xavier Bonfont, Président de GrandAngoulême # Directeur de la rédaction - Jean-François Letourneur, Directeur général des services # Mise en page : Pascale Javel # Maquette - Pascale Javel # Rédacteurs : Pascale Javel # Photographies/illustrations (sauf mention spécifique) - Service communication interne, Ismérie Hély, Quentin Lathière, Adobe Stock # Tirage = 300 exemplaires, imprimés par l'imprimerie Valantin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
116-2004-1827-20230321-2625_03_17_01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

LA DÉMARCHE MOUV'AGENTS



Démarche portée par le service Sport, engagée depuis le 16 septembre 2024, en réponse à deux piliers du projet d'Agglomération de GrandAngoulême, à savoir :

- Développer l'accès au sport pour toutes et tous ;
- Promouvoir le sport et les activités physiques comme vecteur de santé et de bien-être.

L'objectif est de contribuer à l'attractivité de l'agglomération en améliorant la qualité de vie au travail et les conditions de travail, tout en tissant des liens entre les agents, pour créer une dynamique pérenne de pratique des Activités Physiques et Sportives. Le dispositif est accessible à toutes et tous sans condition de niveau de pratique : près de 15 % des inscrits ne pratiquent pas, par eux-mêmes, en dehors du dispositif.



Début février 2025, 69 agents sont inscrits, dont 54 femmes (soit 78%). La fréquentation des 13 séances est en augmentation avec 30 à 40 inscrits par semaine toutes séances confondues.

Le dispositif poursuit son développement avec des ajustements réguliers et des perspectives d'évolution pour rassembler toujours plus d'agents. Le planning des séances 2025-2026 sera prochainement à l'étude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



Les politiques menées par GrandAngoulême sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



« Demandez Angela ! »

Le déploiement du dispositif se poursuit

En partenariat avec les communes, le planning familial et l'État

« Demandez Angela ! » est un réseau de commerçants et d'acteurs engagés, qui vise à lutter contre l'insécurité et le harcèlement de rue et de permettre aux victimes de trouver des lieux sûrs.

Objectifs principaux :

- Créer un réseau de lieux sûrs pour les victimes de harcèlement.
- Sensibiliser le grand public au problème du harcèlement de rue.
- Permettre aux victimes de trouver de l'aide rapidement.

Comment ça marche ?

Les commerçants volontaires sont formés par le Planning familial et la Police nationale pour accueillir et aider les victimes de harcèlement dans l'espace public.

A l'issue de cette sensibilisation, les commerçants participants sont identifiés par un macaron «Angela» affiché dans leur vitrine et disposent d'une fiche réflexe, de numéros et informations utiles.

Lorsqu'une personne se sent en danger, elle peut entrer dans un commerce participant et demander « où est Angela ? ».

Le commerçant met alors la personne en sécurité dans un endroit isolé et appelle les services appropriés (proches, taxi, police, etc.).

Autres partenaires & Etablissements Recevant du Public de GrandAngoulême :

Parce que la lutte contre le harcèlement est l'affaire de toutes et tous, GrandAngoulême a souhaité élargir le dispositif à d'autres partenaires et à ses Etablissements Recevant du Public :

- 7 ERP du Sport et de la Culture ont été concernés en 2024.
- + de 100 agents sensibilisés.
- pour 2025 les équipements enfance-jeunesse de GrandAngoulême et les ERP des communes d'Angoulême et de La Couronne seront également associés au dispositif.

Notons l'adhésion au dispositif en 2024 de la CPAM, la CAF et la Charente Libre.

Points clés supplémentaires :

- * Le programme a débuté et mis en place par GrandAngoulême en 2022.
- * Plus de 100 commerçants ont déjà exprimé leur intérêt pour y participer, +40% ont été formés.
- * Un guide de solutions est fourni aux commerçants participants pour les accompagner.

En résumé, « Demandez Angela ! » est une initiative locale importante qui vise à créer un environnement plus sûr pour tous en luttant contre le harcèlement de rue et en offrant un soutien concret aux victimes.

Financement : État et GrandAngoulême



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Scannez le QR CODE



HABITAT ET LOGEMENT : FOCUS SUR LES PRIORITÉS POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES



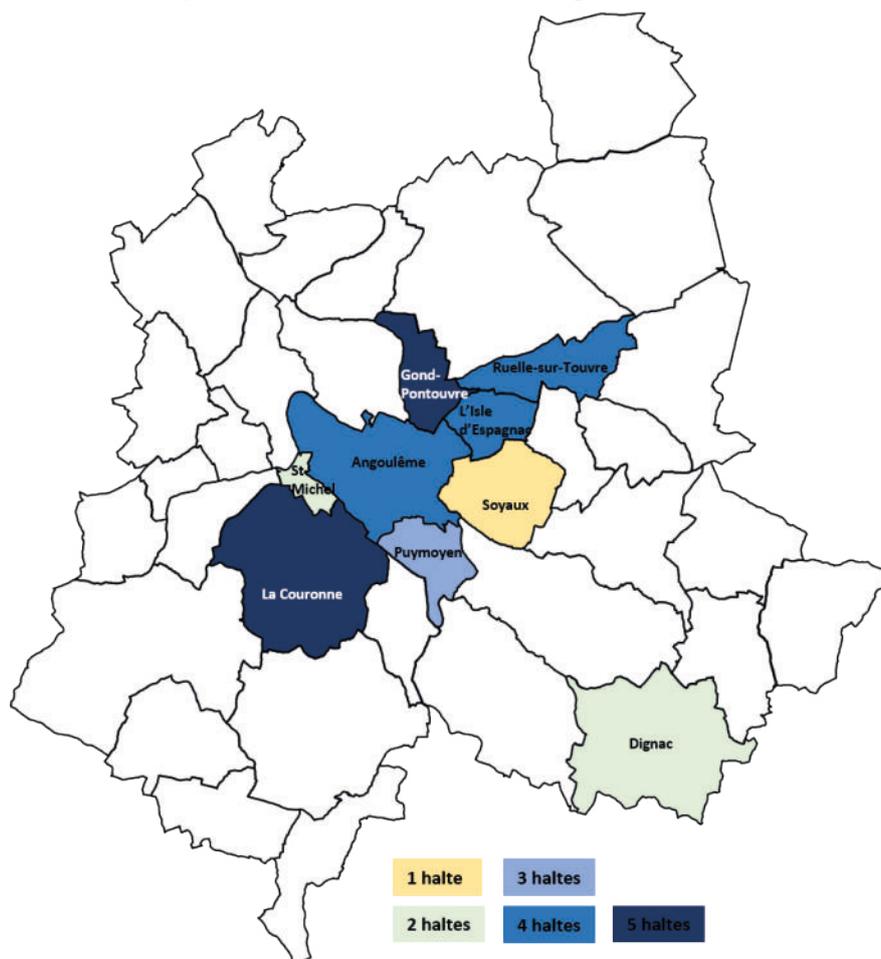
La protection des personnes victimes de violences conjugales

Les haltes de nuit sont des lieux d'accueil destinés aux personnes en situation d'urgence face au logement (femmes victimes de violences conjugales, sans-abris, jeunes en décohabitation familiale, victimes d'un incendie, familles ...). Ces places sont accessibles 24h/24 et 365 jours par an pour accueillir toute personne pour une durée de séjour de 48h à 72h.

Rendus / résultats : 16 haltes de nuit existent actuellement sur le territoire et 3 sont en projet à Gond-Pontouvre.

Partenariat / financement : Les haltes de nuit sont gérées par l'AFUS 16 (Fédération des Acteurs de l'Urgence Sociale), gestionnaire du 115.

Carte : répartition des haltes de nuit sur GrandAngoulême



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

VALORISER LA PLACE DES FEMMES ARTISTES, LEVER LES FREINS AUX PRATIQUES MUSICALES DES FEMMES



Projet 8 mars

Opération pour la Journée internationale des droits des femmes

GrandAngoulême lance pour la quatrième année consécutive une campagne de communication pour la Journée internationale des droits des femmes.

Portée par la mission égalité femmes-hommes, la campagne de 2024 met à l'honneur 11 femmes artistes de notre territoire à travers les 9 arts. Les années précédentes, les services culturels de GrandAngoulême proposaient individuellement des actions lors du 8 mars. Cette année, tous les services culturels forment un projet commun. La plupart des artistes présentées sont soutenues par les équipements de GrandAngoulême, permettant une meilleure visibilité des femmes dans le monde de la culture.

Les artistes

Architecture - Frédérique BUA
Sculpture - Amandine PIERNE
Peinture et dessin - Diane VICTOR
Musique - Nadia BOULANGER
Musique - Cléo T et Morgane CHALLET
Littérature et poésie - Francy BRETHENOUX
Art de scène - Marthe FELTEN
Cinéma - Isabelle FOUGERE
Arts médiatiques - Julie DESBOIS
Bande dessinée - Zoé SAUVAGE

La campagne de communication compte, en plus des vidéos et des articles, une affiche diffusée sur les abribus de l'agglomération et dans les équipements communautaires. Cette action apparaîtra aussi sur le site internet de GrandAngoulême.



À l'occasion du 8 mars, GrandAngoulême s'engage pour la journée internationale des droits des femmes

En collaboration avec les équipements culturels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

VALORISER LA PLACE DES FEMMES ARTISTES, LEVER LES FREINS AUX PRATIQUES MUSICALES DES FEMMES



La Direction de la culture et les équipements impliqués

École d'art de GrandAngoulême : exposition, rencontres, atelier public, workshop autour de l'artiste invitée, Céline Guichard et son exposition «corrige» aux ateliers de Dirac

« Corrigé » est une série de peintures de Céline Guichard réalisées sur des reproductions de tableaux de Grands Maîtres. Ces altérations et détournements mêlent surréalisme, poésie, humour et bousculent l'héritage de l'histoire de l'art en portant un regard féministe sur les œuvres.

Dans le cadre de l'exposition, Céline Guichard a également proposé des ateliers de peinture où le public est invité à reprendre d'une façon ludique à son tour, des œuvres emblématiques, en inventant sa propre vision de l'histoire de l'art et ainsi explorer le dialogue entre le passé et le présent. Les ateliers sont une invitation à regarder, à expérimenter et oser une leçon de peinture en corrigeant l'histoire de l'art à son propre tour.

Partenariat / financement : Dans le cadre des échappées : le Département



Pays d'art et d'histoire : focus sur une femme au destin exceptionnel : Marguerite de Valois-Angoulême

Connue avant tout comme la sœur de François Ier, les actes, les engagements et la personnalité de Marguerite de Valois-Angoulême sont méconnus du grand public. Pourtant, elle fut une femme engagée, une femme de lettres et une figure emblématique de la Renaissance !

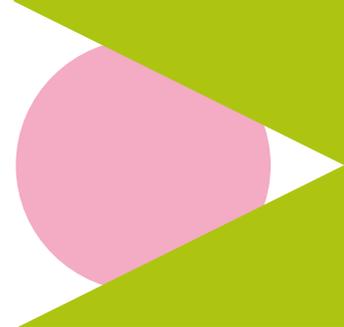
- Le 22 mars, dans le cadre de la journée du matrimoine, le Pays d'art et d'histoire est intervenu à la demande de Ville d'Angoulême pour réaliser une déambulation commentée : « Sur les pas de Marguerite de Valois-Angoulême ».

- Du 9 avril au 11 mai, dans le cadre du PEAC « Marguerite et les femmes oubliées de l'histoire », l'exposition Marguerite de Valois-Angoulême ou le Beau XVIIe siècle, conçue par le Pays d'art et d'histoire, a été présentée à l'Alpha.



- Le 12 octobre, le Pays d'art et d'histoire a animé une causerie consacrée à Marguerite de Valois-Angoulême dans le cadre de la manifestation « Nous descendons d'Olympe » co-organisée par l'Association régie Urbaine d'Angoulême, le CSCS Mosaïque et le Planning familial 16. Cette 4e édition était dédiée aux femmes inspirantes.

VALORISER LA PLACE DES FEMMES ARTISTES, LEVER LES FREINS AUX PRATIQUES MUSICALES DES FEMMES



L'Alpha : l'édition jeunesse à la rescousse : corps, intimité, comment leur en parler ?

Les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes ou interrogeant la notion de genre font partie intégrante des priorités du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de l'Alpha.

Une journée thématique a été proposée par l'Alpha et la Médiathèque Départementale de la Charente dans le cadre du Festival du livre jeunesse de Ruelle sur Touvre organisé par la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques (FCOL) le jeudi 21 mars 2024 au théâtre Jean Ferrat de Ruelle-sur-Touvre.

Étaient au programme, 3 tables rondes :

- Comment l'édition jeunesse s'empare de l'éducation à la sexualité ? Connaissance du corps, intimité, respect de son corps et de celui de l'autre.
 - Le livre jeunesse au service de la prévention des violences sexuelles faites aux enfants.
 - Quels acteurs sur le territoire ? Présentation et échanges avec les acteurs référents du territoire. Avec le Planning familial 16, le Pôle solidarité du Département, l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), une infirmière conseillère technique de l'éducation nationale, les éditions Mes mains en or.
- 176 personnes ont participé aux différentes

présentations tout au long de cette journée. Des rencontres avec et entre professionnels ont permis à la fois d'informer sur les dispositifs existant sur le territoire tout en initiant de nouvelles coopérations professionnelles.

Une bibliographie a été éditée par l'Alpha à cette occasion. Les documents présentés dans cette dernière répondent à une demande des professionnels de l'enfance et sont depuis très régulièrement empruntés.



L'Alpha : à la découverte de Marguerite de Valois-Angoulême et des autres femmes oubliées de l'histoire du Poitou-Charentes

En avril et mai 2024, l'Alpha a accueilli l'exposition Marguerite de Valois-Angoulême ou le « Beau XVI^e siècle » et une sélection de livres anciens autour de ce personnage historique.

Dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle « à la découverte de Marguerite de Valois et des autres femmes oubliées de l'histoire du Poitou-Charentes », les étudiants en Master 2 « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » du Campus des Valois de l'Université de Poitiers, ont travaillé sur des textes de femmes engagées, de Marguerite de Valois à Marguerite Martin, faisant ainsi revivre un patrimoine enfoui dans l'histoire locale. La comédienne Marion Conjeperodes a accompagné sur la mise en voix de ces textes et plusieurs podcasts ont été produits.

et engagée, accompagnés par la bienveillance et le professionnalisme de Frédérique Darthout, formatrice à l'INSPE et de l'équipe de Zaï Zaï radio, avec la participation du Service Pays d'art et d'histoire et de l'association Artnestine.



Accusé de réception en préfecture : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

Ce travail a nécessité beaucoup d'investissement pour ces élèves qui se sont réappropriés les textes, et ont livré une interprétation collective enthousiaste

VALORISER LA PLACE DES FEMMES ARTISTES, LEVER LES FREINS AUX PRATIQUES MUSICALES DES FEMMES



Le conservatoire Gabriel Fauré

Participation au dispositif « Demandez Angela »

Le conservatoire a participé en septembre 2024 à la formation de sensibilisation « Demandez Angela ». Au total, 8 agents (accueil + administration) ont participé à cette demi-journée. Le conservatoire est aujourd'hui opérationnel sur le dispositif.

Travail autour des compositrices de musique

- Création de réservoirs d'œuvres paritaires pour les examens de fin de cycle instrumentaux. Depuis 2024 au conservatoire, il est demandé aux enseignants de tendre vers la parité dans les propositions de morceaux constituant le réservoir d'œuvres imposées aux examens instrumentaux.
- Engagement d'un projet en collaboration avec la compositrice de musiques de film Anne-Sophie Versnaeyen. Dans le cadre d'un projet commun La Nef/Conservatoire intégré dans la saison artistique 2024-2025 du conservatoire, une collaboration a été engagée avec la compositrice de musique de film Anne-Sophie Versnaeyen pour un concert de ses œuvres, jouées par l'orchestre symphonique Gabriel Fauré au printemps 2025.

Direction de la Culture et de la politique de l'image : parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Les PEAC sont le fruit d'une construction partenariale, qui vise à mettre en commun les ressources des acteurs du territoire pour permettre aux enfants de fréquenter des lieux culturels, de rencontrer des artistes, de découvrir les œuvres et d'expérimenter avec eux leur propre créativité à travers des enseignements artistiques de qualité.

Chaque année au sein de la programmation des PEAC, des artistes féminines locales participent au dispositif. Pour l'année 2024-2025, la réalisation de la couverture du livret a été confiée à Giorgia Marras. Elle a également réalisé le visuel des Soirs Bleus 2024. Au sein des « Ateliers d'artistes itinérants » 9 artistes participants, dont 5 femmes : Valentina Principe, Marianne Soupe, Lucile Ahrweiller, Brida Horvath et Maiwenn Coatanéa.



Parmi les 17 résidences pédagogiques proposées par les structures culturelles du territoire, une dizaine d'artistes féminines participent à ces résidences.

Soirs bleus intégration d'artistes « les Drôlesses Musiciennes »

Le festival « Les Soirs Bleus », l'événementiel culturel estival piloté par GrandAngoulême, valorise les artistes féminines locales en intégrant artistes/groupes accompagnés par La Nef dans le cadre de l'étude des « Drôlesses Musiciennes ».

Celles-ci ont été proposées aux communes via le catalogue de propositions artistiques des Soirs Bleus. Ainsi, l'artiste Witty Fool a été programmée 1 fois sur la commune de Vouzan grâce à ce partenariat Soirs Bleus et Drôlesses Musiciennes.



VALORISER LA PLACE DES FEMMES ARTISTES, LEVER LES FREINS AUX PRATIQUES MUSICALES DES FEMMES



Les actions portées par la NEF

Mise en place d'ateliers de pratique musicale

Sensibilisation de jeunes musiciennes aux instruments tels que la guitare électrique, la basse et la batterie. Pour cela, nous proposons des ateliers de pratiques instrumentales (guitare électrique, basse, batterie) à des adolescentes d'une chorale locale avec des cours réguliers avec des professeurs, une mise à disposition de studio pour répéter, un « girl camp » d'une semaine a été organisé en avril 2024. Un concert a clôturé cette année d'apprentissage en juin 2024.

Public : 8 musiciennes du Collège/Lycée Saint-Paul d'Angoulême

Lieu : La Nef - Angoulême

Financement : Région Nouvelle-Aquitaine / Centre National de la Musique

Atelier DJing en non mixité : pendant les vacances de la Toussaint, un atelier DJing en non mixité a été

organisé à La Nef à destination de 8 Lycéennes. Une restitution a été réalisée dans le cadre de notre temps Fort Bisou à la Baraka.

Public : 8 musiciennes des lycées (LISA, Guez de Balzac, Saint-Paul, Marguerite de Valois, Charles Coulomb)

Lieu : La Nef – Angoulême

Financement : Région Nouvelle-Aquitaine / Centre National de la Musique



SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES

Café des musiciennes

La Nef a proposé les 8 février et 13 juin 2024 un temps de parole de 2h en non-mixité choisie entre techniciennes, musiciennes, et intervenantes de Charente en présence de Typhaine Pinville (musicienne, docteure en sociologie de la musique, chargée de l'étude sur le parcours des musiciennes en Charente, autrice d'une thèse sur la transmission musicale au sein de la famille), Adeline Sourisseau (chargée de l'action culturelle à La Nef) et Barbara Hubans (conseillère conjugale et familiale, coordinatrice d'animation et de formation au Planning Familial de la Charente).

Cet événement s'inscrit dans la volonté de créer un rendez-vous ainsi qu'un endroit de rencontres

et d'échanges entre musiciennes charentaises pour pouvoir appréhender au mieux les besoins de chacune, identifier certains obstacles afin de trouver des réponses collectivement.

Public : 30 musiciennes/techniciennes de la Charente, dont 4 personnes hors département

Lieu : La Nef – Angoulême

Financement : Centre national de la musique/ Préfecture de la Charente

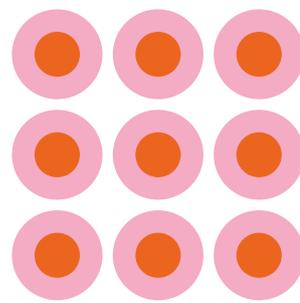
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



VALORISER LA PLACE DES FEMMES ARTISTES, LEVER LES FREINS AUX PRATIQUES MUSICALES DES FEMMES



Café des Lycéennes

La Nef a proposé en décembre dernier un temps de sensibilisation auprès des classes en option musique du lycée Guez de Balzac. L'occasion d'initier les cafés des lycéennes qui commenceront début 2025, en non-mixité, réservé aux lycéennes du lycée Guez de Balzac. Ces cafés seront animés par Typhaine Pinville (musicienne, docteure en sociologie de la musique, chargée de l'étude sur le parcours des musiciennes en Charente, autrice d'une thèse sur la transmission musicale au sein de la famille), Adeline Sourisseau (chargée de l'action culturelle à La Nef) et Barbara Hubans (conseillère conjugale et familiale, coordinatrice d'animation et de formation

au Planning Familial de la Charente). Cet événement s'inscrit dans la volonté de créer un rendez-vous ainsi qu'un endroit de rencontres et d'échanges entre musiciennes charentaises pour pouvoir appréhender au mieux les besoins de chacune, identifier certains obstacles afin de trouver des réponses collectivement.

Public : ouvert à 15 lycéennes du lycée Guez de Balzac
Lieu : Lycée Guez de Balzac

Financement : Centre national de la musique/Région Nouvelle-Aquitaine/Préfecture de la Charente

Conférences les Drôlesses Musiciennes

2024 : 14 conférences pour présenter l'étude dans plusieurs structures en France (écoles de musique, salles de concert, festivals, lycées, collèges, écoles, SACEM, collectivités etc...). Dont 7 sur le Grand Angoulême au sein de différents lieux d'enseignement (LISA, Collèges Jules Michelet, Lycée Marguerite de Valois, Lycée Guez de Balzac, Conservatoire Gabriel Fauré)

Public : 418 personnes sur le Grand Angoulême (élèves, professionnel.les, enseignants) et 275 personnes hors agglo (professionnel.les, enseignants, tout public)

Lieux : LISA, Collèges Jules Michelet, Lycée Marguerite de Valois, Lycée Guez de Balzac, Conservatoire Gabriel Fauré
Aussi en Charente (Cognac, Ligné) également à Bordeaux (Marché des douves, Rocher de Palmer), Biarritz (Atabal), Guéret (La Métive) ...

Financeur : Centre National de la musique/Région Nouvelle-Aquitaine

En complément, sur la partie diffusion :

- 14,1 % d'artistes féminines dans l'ensemble de la programmation
- Les artistes principaux sont des femmes à 26,7 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES



Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante les adultes (26 ans et plus) rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle. Les femmes font l'objet d'une attention particulière dans ce cadre, une accompagnatrice portée par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) leur est spécifiquement dédiée. L'accompagnement est réalisé par le biais d'entretiens individuels réguliers, au plus proche de leur lieu de résidence. Des ateliers collectifs leur sont également proposés afin de travailler l'élargissement des choix professionnels, la confiance en soi et la présentation des ressources du territoire.

En 2024, 150 femmes ont été accompagnées par le PLIE, soit 60% de l'effectif global. 38 sont sorties du dispositif, dont 14 en emploi ou en formation (37 %).

Le public féminin du PLIE, a signé 69 contrats de travail, a suivi 22 parcours de formation, a participé

à 117 actions de remobilisation ou de médiation à l'emploi en 2024.

Les partenaires du PLIE sont l'Etat, France Travail, la région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente, le CIDFF, l'Association Régie Urbaine, GE16 Access.

L'action est cofinancée par le Fonds Social Européen et la région Nouvelle-Aquitaine.



Cité de l'emploi



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

La Cité de l'emploi de GrandAngoulême a bénéficié de crédits spécifiques pour soutenir des actions d'insertion par le sport dans le cadre d'un appel à projet soutenu par le fonds de dotation Paris 2024. 21 résidentes en QPV de tous âges ont pu progresser dans leur projet professionnel grâce au karaté ou au rugby.



ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT DES FEMMES



En 2024, GrandAngoulême a encouragé et soutenu l'entrepreneuriat féminin au travers de 3 actions principales :

Sensibiliser, encourager et développer la création d'entreprises et l'innovation chez les femmes avec le programme L(Créent)

Le programme L(Créent) a pour objectif d'aider à confirmer le potentiel entrepreneurial des porteuses de projet, de valider a priori le potentiel et la faisabilité de l'idée des participantes, de permettre aux entrepreneures déjà immatriculées de revisiter leur modèle économique pour atteindre leurs objectifs, de donner envie et légitimité aux entrepreneures pour voir plus grand et leur permettre de bénéficier de retours d'expérience d'autres entrepreneures.

Le programme comprend 3 axes de travail :

- Révéler son talent d'entrepreneure
- Développer son ambition
- Cultiver la différenciation

En 2024, L(Créent) c'est :

14 participantes, 50h d'ateliers collectifs animés en présentiel, 6h d'ateliers collectifs proposés en supplément via Google Ateliers et un comité de validation avec des partenaires de la création d'entreprise du territoire.

Mais c'est également 7 ateliers supplémentaires de 3h, hors programme L(Créent), et une animation réseau avec les cafés Premières (10 en 2024) et l'organisation d'un World Café d'entrepreneures pour les Wedays.



La sensibilisation et l'accompagnement des femmes dans les quartiers prioritaires de la ville

Grâce au dispositif CitésLab porté par GrandAngoulême et à son programme, ce sont 58 femmes en 2024 qui ont été sensibilisées et accompagnées à la création d'entreprise. En 2024, CitésLab a organisé avec ses partenaires 24 ateliers et assure une présence hebdomadaire dans les quartiers prioritaires de la ville.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CITÉSLAB
Révélateur de Talents



GrandAngoulême, relais et partenaire du programme HEC Stand Up

HEC Stand Up accompagne gratuitement toutes les femmes qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat, qu'importe leur âge, leur parcours, leur horizon social, rapidement et de façon pragmatique (sans business plan !). L'objectif est d'aider les femmes à transformer une idée en business.

HEC Stand Up, c'est :

- Un parcours à la fois en digital, qui permet de suivre la formation à son rythme, et en présentiel ;
- Une déconstruction des mythes liés à l'entrepreneuriat et un travail sur une ressource essentielle : soi-même ;
- Une communauté motivée et soudée.

En 2024, 5 femmes de notre territoire y ont participé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

COMPRENDRE LA MOBILITÉ DE TOUTES ET TOUS SUR LE TERRITOIRE



Un des objectifs du schéma des mobilités vise à identifier des territoires pilotes sur lesquels plusieurs actions de mobilité seront menées en parallèle afin d'améliorer leur efficacité ; avant d'être déclinées sur d'autres territoires. En 2023, dans cet objectif, 4 secteurs ont été identifiés pour engager cette démarche : 3 sites périurbains et un site urbain dense, celui du quartier de Basseau-Grande Garenne.

Le choix du quartier Basseau-Grande Garenne a été proposé notamment suite à l'enquête « femme et déplacements » qui avait fait ressortir les difficultés de déplacement des femmes du quartier mais également des problèmes de repérage dans les espaces publics.

Les réflexions sur les expérimentations dans ce quartier portent, notamment, sur :

- Étudier la faisabilité avec la STGA de tester les arrêts à la demande sur le BHNS A et dans le quartier. Objectifs : sécuriser les trajets et donc favoriser l'usage des transports en commun, notamment pour les femmes.
- Organiser des ateliers d'apprentissage du vélo pour les femmes. Objectifs : savoir rouler à vélo, accompagner les changements de comportements, lutter contre les problèmes de sédentarité.

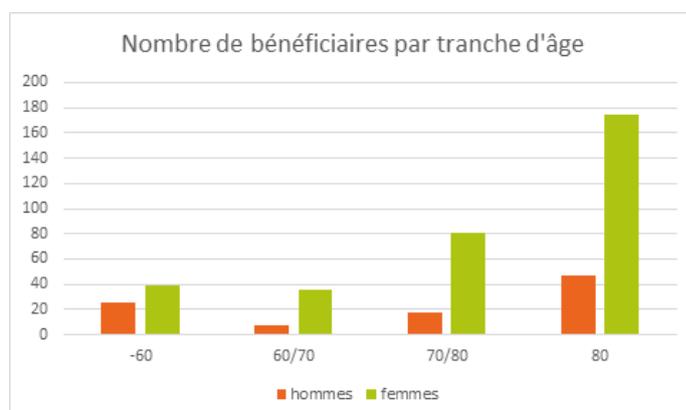
Enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²)

Cette enquête statistique a été réalisée au 1er semestre 2023 auprès de 3 538 habitants de GrandAngoulême (échantillon représentatif géographiquement et par classe d'âges). Les données ont ensuite été redressées par le Cerema pour être représentatives de la population. Une enquête similaire avait été réalisée en 2012, ce qui permet certaines comparaisons.

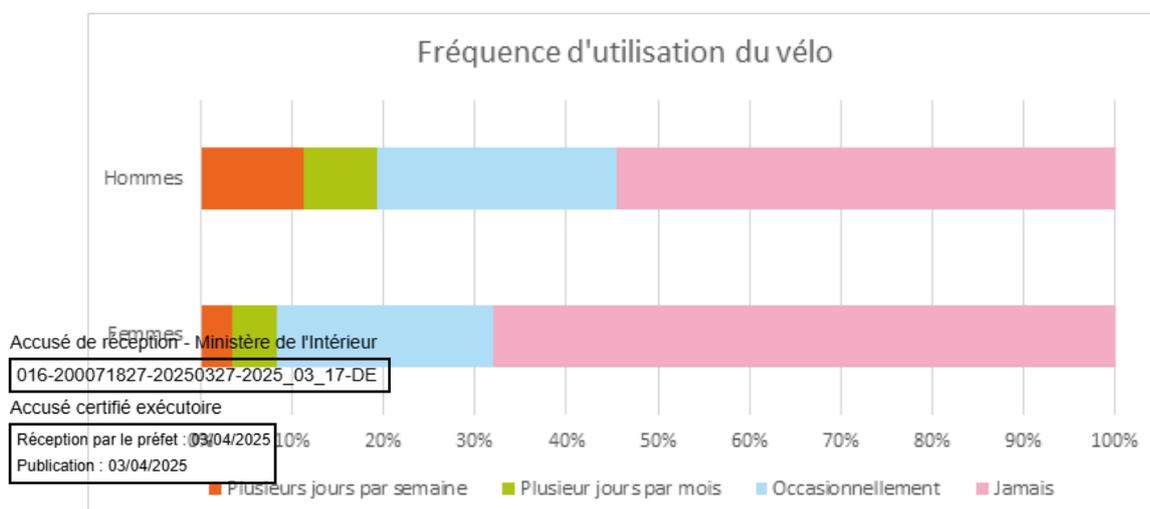
Fréquence d'utilisation des modes (en général : déclaratif)

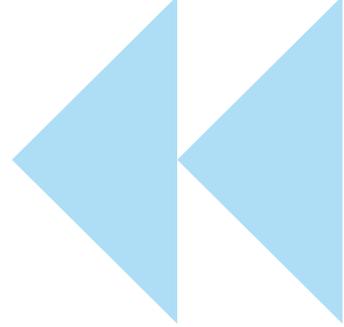
Des objectifs qui font écho à deux enquêtes réalisées en 2024 par le service mobilités :

Sur l'année 2024, le transport d'utilité sociale Mouvibus, service de transport à la demande, à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées de plus de 60 ans, a assuré le transport de 98 habitants et 330 habitantes du GrandAngoulême (77 % de femmes). Les principales communes de résidence des personnes bénéficiaires sont : Angoulême, L'Isle d'Espagnac, Saint-Yrieix-sur-Charente, Ruelle-sur-Touvre, Rouillet-Saint-Estèphe.



Environ 1/4 des hommes comme des femmes déclarent utiliser occasionnellement le vélo pour leurs déplacements. La part des hommes qui déclarent utiliser plusieurs jours par semaine ou plusieurs jours par mois le vélo est supérieure à celle des femmes (respectivement 19 % et 8 %). A l'inverse, plus de 2/3 des femmes disent ne jamais utiliser le vélo (68 %) contre un peu plus de la moitié des hommes (55 %).





Dispositif Paniers Jeunes Pousses

Le dispositif Panier Jeunes Pousses mis en place par l'agglomération depuis juin 2024 consiste à offrir 24 paniers hebdomadaires de légumes issus de l'Agriculture Biologique, sur 6 mois, aux femmes enceintes de l'agglomération.

La remise des paniers est accompagnée par un atelier de sensibilisation à la santé environnementale, qui permet de mieux comprendre les risques liés aux perturbateurs endocriniens et comment les éviter, et par un atelier cuisine, afin de découvrir de différentes façons comment cuisiner ces légumes.

Les 2 types d'ateliers sont naturellement ouverts au co-parent, avec notamment un taux de participation de 30 % pour l'atelier cuisine.

130 femmes enceintes ont bénéficié de ce dispositif sur le deuxième semestre 2024.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Panier JEUNES POUSSES
CULTIVONS LA SANTÉ DES GÉNÉRATIONS FUTURES

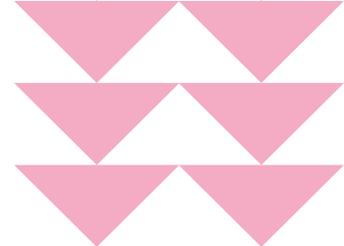
VOUS ÊTES ENCEINTE ?
POUR 20 €, BÉNÉFICIEZ PENDANT 6 MOIS DE :

- 24 PANIERS DE LÉGUMES BIO ET LOCAUX (SOIT 1 PANIER / SEMAINE)
- D'ATELIERS SANTÉ ET CUISINE

Grand Angoulême

PLUS D'INFOS SUR
WWW.GRANDANGOULEME.FR/PANIERJEUNESPOUSSES

PRÉSERVER LA SANTÉ DES FEMMES



Spectacle-débat « Les parents thèses »



GrandAngoulême a organisé en avril 2024 un spectacle débat autour de la sensibilisation à la lutte contre les perturbateurs endocriniens, en partenariat avec l'Agence régionale de Santé et la Mutualité Française.

A cette occasion, la compagnie « Fenêtre sur » a présenté dans la salle de la Combes à Saint-Yrieix-sur-Charente sa pièce de théâtre « Les parents thèses », qui, avec son ton décalé et humoristique, dédramatise les enjeux, à la fois en matière de parentalité et de santé environnementale.

Des professionnels de la petite enfance et du grand public ont pu assister à ce spectacle, qui s'est poursuivi par un débat, afin de poursuivre les réflexions présentées dans la pièce et de partager des expériences.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION
Pour vous inscrire flasher le QR Code

Réservez aux professionnels de la petite enfance, aux parents & aux grands-parents



*spectacle financé : Fred Encuentra • Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine • Réglez par le code de la mutualité • Tél: 422 250 304 • Juin 2024

Maison Sport-Santé 2024

Les Maisons Sport-Santé ont pour objectif d'accueillir tous les habitants souhaitant reprendre une activité physique ou simplement obtenir des renseignements sur l'activité physique et sportive. Dans le cadre du sport sur prescription, les médecins du territoire orientent leurs patients vers la Maison Sport-Santé GrandAngoulême, qui est implantée à l'entrée du plan d'eau de la Grande Prairie à Saint-Yrieix-sur-Charente. Des ateliers de reconditionnement physique peuvent également être proposés aux bénéficiaires, animés par une Enseignante en Activité Physique Adaptée.

261 personnes ont été accueillies en 2024 au sein de la maison Sport-Santé GrandAngoulême, dont 95 % sur prescription médicale.

72 % des bénéficiaires sont des femmes et 50 % du public est âgé de plus de 60 ans. 128 personnes

ont également suivi l'un des ateliers passerelles proposés, composés de 12 séances sur 3 mois.





La Coopération entre GrandAngoulême et Zapopan au Mexique engagée sur l'égalité femme/homme

La coopération entre GrandAngoulême et le Mexique, en cours d'évaluation

Objectif : Le renforcement des industries culturelles et créatives, comme vecteur d'attractivité économique et d'épanouissement des êtres humains.

Le projet, soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a été entièrement co-construit, avec les partenaires locaux (écoles de l'image, technopole et CITE) et mexicains (villes de Zapopan et Guadalajara) autour de 3 axes en intégrant cette année les enjeux de l'égalité femme/homme.

- un accompagnement à l'entrepreneuriat culturel et créatif pour aller plus loin dans la mise en réseau des compétences et proposer une réflexion commune sur des problématiques précises (emploi des femmes, développement durable) ;
- l'utilisation de la création artistique comme outil de cohésion sociale et sociétale, par la formation de formateurs, autour des réalités locales et humaines, particulièrement sur la place des femmes ;
- l'investissement du secteur Enseignement supérieur par l'organisation d'un échange académique sur les enjeux et opportunités des transitions.

La promotion des entrepreneurs (3 hommes et 3 femmes) travaillera sur un projet collaboratif dont la thématique sera en lien avec : la question du genre et la parité femme/homme dans les industries

culturelles et créatives, la question de l'impact carbone des activités des Industries Culturelles et Créatives.

L'organisation de l'échange académique à destination des équipes enseignantes, étudiants des écoles concernées respectera la parité femme/homme.

La formation des formateurs en médiation socioculturelle interviendra en priorité sur un public de femmes des quartiers prioritaires afin de les accompagner dans leur parcours artistique.



« Les managers Culture et Relation internationale de la Ville de Zapopan et les deux artistes de la Compagnie Ouïe-Dire parties en 2024 au Mexique »



COOPÉRATIONS INTERNATIONALES



Un programme FICOL 2025-2028 en cours d'élaboration avec l'AFD - Agence française de développement

Objectif(s) :

- Intégrer la dimension « genrée » dans le projet en général et dans chacune des composantes en particulier (identification des spécificités du projet au regard du genre – défis et potentiel, définition d'un plan d'actions, collecte et analyse des données, prise des décisions correctives - adaptation des activités du projet en vue d'une prise en compte transversale du genre et identification d'actions dédiées le cas échéant, suivi de la mise en œuvre des décisions et actions prévues).



Activités prévues :

- Établissement d'un bilan des orientations stratégiques et activités mises en œuvre dans les deux collectivités sur la thématique « genre » (politique genrée de la collectivité et intégration du genre dans les politiques publiques déployées sur leurs territoires respectifs incluant un focus sur les actions en lien avec les composantes du projet : culture, développement économique, enseignement supérieur et recherche) et de l'organisation ainsi que des capacités institutionnelles des collectivités sur cet agenda.
- Réaliser un diagnostic permettant l'identification des principaux défis en termes d'inégalités de genre et du potentiel associés aux trois composantes du projet pour promouvoir l'autonomisation des

femmes et l'égalité de genre. Co-construire un plan d'action genré du projet en étroite articulation avec l'ensemble des parties prenantes (dans une perspective de projet noté CAD 1 – Avis DD+28). La réalisation de ce diagnostic et plan d'action « genre » pourrait faire l'objet d'un appui dédié externalisé (consultance à budgétiser au niveau du projet) selon les besoins de la personne en charge du pilotage de cette sous-composante genre. Le diagnostic « genre » pourra tenir compte des résultats de l'étude des écosystèmes ICC des deux territoires, menée par ailleurs et intégrant une perspective sensible au genre (pas de redondance).

- Accompagner les pilotes des composantes sectorielles du projet à prendre en compte la dimension genre dans les activités mises en œuvre (notamment à l'appui du guide méthodologique genre/climat proposé par les bureaux d'études Espelia et evalua). S'assurer de la prise en compte du genre en transversal dans l'étude des écosystèmes ICC des deux territoires constituera un premier point d'attention et d'appui au projet.

- Assurer le suivi-évaluation des transformations rendues possibles par la prise en compte de la perspective « genre » dans le projet (synthèse des enseignements des réalisations et résultats constatés sur chacune des composantes sectorielles).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



Intégrer l'égalité dans les documents structurants de la collectivité et soutenir les acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes

Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

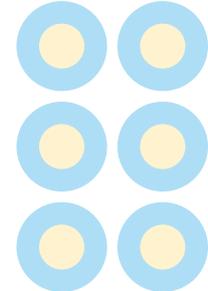
016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

INTÉGRER L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME DANS LES DOCUMENTS STRUCTURANTS DE LA COLLECTIVITÉ

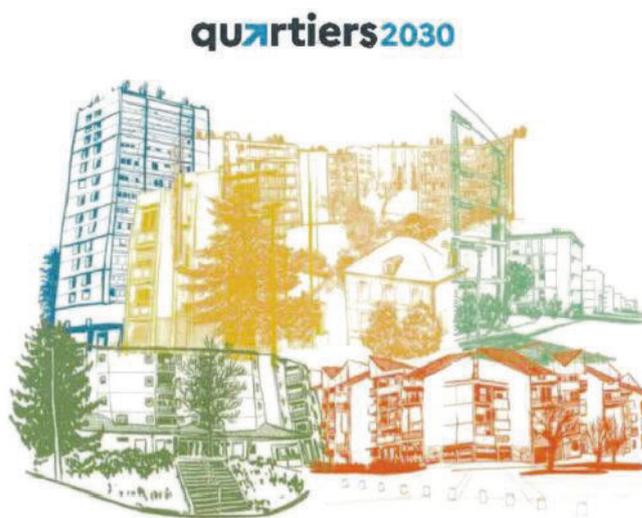


Contrat de Ville

Le contrat de ville de GrandAngoulême 2024-2030

Signé le 27 novembre 2024 avec la Préfecture, les communes d'Angoulême, de Soyaux et de La Couronne ainsi que 13 autres partenaires institutionnels, le nouveau contrat de ville poursuivra un enjeu déjà inscrit dans le contrat 2015-2022 : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Inscrire cet enjeu dans le contrat permettra une prise en compte plus systématique de l'approche genrée dans les projets qui se déploieront dans les 5 quartiers prioritaires de l'agglomération.



CONTRAT DE VILLE
DE GRANDANGOULEME
2024-2030

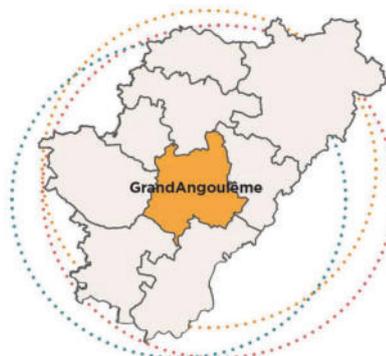
La Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029

Agir contre les inégalités femmes-hommes constitue l'un des axes transversaux de la CTG 2025-2029 de GrandAngoulême, signée le 19 décembre 2024 entre GrandAngoulême, la CAF de la Charente, les 38 communes et les syndicats intercommunaux du territoire, ainsi que les partenaires institutionnels. Une attention particulière est accordée aux femmes, qui représentent 80 % des familles monoparentales sur notre territoire, un facteur ayant des conséquences directes sur les conditions de vie de ces familles. Plus vulnérables sur le marché du travail, ces femmes sont d'autant plus exposées à un risque accru de pauvreté. Cet axe transversal touche plusieurs domaines clés de la CTG, tels que la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, la mobilité, la santé et l'habitat, afin de mettre en place des actions concrètes pour réduire ces inégalités et améliorer les conditions de vie des familles concernées.

Convention
Territoriale
Globale

2025 - 2029

Vivre et grandir sur GrandAngoulême :
un plan d'action partagé pour les familles



INTÉGRER L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME DANS LES DOCUMENTS STRUCTURANTS DE LA COLLECTIVITÉ



Le SPASER

Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables

Dans la continuité de sa **charte pour l'égalité professionnelle contre les discriminations**, adoptée en 2012, le SPASER est l'occasion pour GrandAngoulême de rappeler son **engagement en faveur de l'égalité femme/homme**.

Aussi, un chapitre spécifiquement dédié au développement de mesures en faveur de l'égalité femme/homme figure dans ce document structurant. Dans cette dynamique, GrandAngoulême souhaite intégrer cet engagement dans son SPASER, en cohérence avec l'action locale, qui se traduit par plusieurs mesures :

1) **L'étude des intentions d'achat** et le ciblage des marchés à potentiel

- Possibilité d'adapter les cahiers des charges pour mieux prendre en compte les enjeux de mixité ;
- Possibilité d'adapter les conditions d'exécution du marché.

2) S'assurer de **la bonne prise en compte des enjeux de chaque public et bénéficiaire** en matière de clause sociale.

3) Le développement de **réalisation de prestations de nettoyage en journée** afin de garantir un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle et pallier les horaires dits « atypiques », dans un secteur majoritairement féminin.

4) L'inscription dans les **marchés de fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) et de vêtements de travail** de la prise en compte de **différentes morphologies**.

5) La déclinaison des enjeux d'égalité dans les **marchés de travaux en favorisant les bases-vie pouvant accueillir un public féminin** (mise à disposition de blocs sanitaires et de vestiaires dédiés aux employées).

6) **L'accompagnement des entreprises**, en phase d'exécution des marchés sur 5 dimensions :

- l'écart de rémunération femmes-hommes ;
- l'écart dans les augmentations annuelles ;

- l'écart dans les promotions ;
- les augmentations au retour de congé maternité ;
- la présence de femmes parmi les plus hauts salaires de l'entreprise.

→ **OBJECTIF** : Utiliser la commande publique comme un levier pour assurer l'égalité femme/homme

→ **PILOTE** : Direction de la Commande publique des achats

→ **ACTEURS** : Toutes les Directions de l'Agglomération

→ **INDICATEURS** : % marchés conclus avec une mesure en faveur de l'égalité femme/homme sur le nombre total de marchés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

SOUTIEN DE GRANDANGOULÊME AUX ACTEURS DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Une nouvelle Convention triennale 2024-2026 de partenariat entre le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) et GrandAngoulême

**LES SERVICES
D'INFORMATION
JURIDIQUE DES CIDFF**
VECTEURS DE L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES



L'élargissement de la convention porte sur trois objectifs principaux :

- Poursuivre l'axe : Informer les personnes des 38 communes de l'Agglomération et tout particulièrement les femmes sur leurs droits ;
- Informer et accompagner les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- Sécuriser et renforcer le CIDFF comme lieu ressource sur les Violences Sexistes et Sexuelles pour les professionnels privés et publics.

Soutien au club SOROPTIMIST d'Angoulême

Ce club a organisé pour la neuvième année le salon « talents de femmes » les 16 et 17 mars 2024. Ce salon d'exposition-vente est réservé aux femmes artisanes et artistes afin de mettre en avant leur entrepreneuriat, leur créativité et les aider à faire connaître leurs réalisations et à les commercialiser.

Ce salon attire un public de plus de 600 personnes autour d'une quarantaine d'exposantes issues de Nouvelle-Aquitaine et pour la plupart d'entre elles du territoire de Grand Angoulême.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

SOUTIEN DE GRANDANGOULÊME AUX ACTEURS DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Zoom sur le Conseil de Développement : la prise en charge des frais de garde d'enfants pour les membres du Conseil de Développement

Le Conseil de développement travaille sur la mise en place de dispositifs favorisant, facilitant la participation des membres. La prise en charge des frais de garde d'enfant est apparue comme une priorité pour les membres du Comité d'animation permettant ainsi de répondre aux objectifs visant à accompagner l'engagement citoyen.

Objectifs :

- Favoriser les parcours d'engagement
- Accompagner l'implication des membres du Conseil de développement
- Permettre une meilleure représentativité et renforcer la parité
- Préparer le prochain renouvellement prévu en 2026

L'enjeu est de créer les conditions favorables à la participation des membres. Au moins 2 membres sont intéressés par la démarche en 2025 et celle-ci sera mise en avant lors du renouvellement des membres en 2026.

Il est donc proposé de mettre en place les défraiements pour les frais de garde d'enfant de moins de 16 ans selon les modalités suivantes :

- sur présentation d'un document de type facture en date de la réunion du Conseil de développement
- dans la limite du montant horaire du SMIC en vigueur ;
- avec déduction faite de toute aide financière obtenue ;
- accompagnée d'une attestation sur l'honneur précisant que le montant sollicité en remboursement n'excède pas le reste à charge réel, déduction faite de toute aide financière obtenue.



Gouvernance

Un groupe de travail « égalité Femme-Homme » **composé d'élus communaux et intercommunaux : 2 réunions en mars et juillet 2024**

Le groupe de travail a démarré des rencontres avec les principaux acteurs locaux sur la thématique égalité femme-homme :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) du CCAS d'Angoulême, l'Association Aide et Défense Homosexuelle pour l'Égalité des Orientations Sexuelles (ADHEOS), l'association France Victimes.



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

016-200071826-20250827-2025_03_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Contacts locaux

Victimes de violences conjugales N° DÉPARTEMENTAL GRATUIT

08 00 16 79 74 7j/7 et 24h/24

PRÉVENTION EXCISION ET MARIAGES FORCÉS :

Femmes Solidaires Charente : 06 43 83 24 65
Femmes-solidaires.org

ACCÈS AUX DROITS :

Tribunal d'Angoulême : 05 45 37 11 00

France Victimes : 05 45 37 11 11
francevictimes16@gmail.com

**Centre d'information sur les Droits des
Femmes et des Familles C.I.D.F.F**
05 45 92 34 02
cidff.charente@cidff16.org

CAF : www.caf.fr
Rubrique « rendez-vous » motif « séparation »

**ADHEOS Défense des droits des minorités
sexuelles / LGBTI** : 05 45 92 98 55 /
06 26 39 66 13

HÉBERGEMENT/LOGEMENT :

**Centre d'Hébergement et de Réinsertion
Social C.H.R.S** : 05 45 38 86 99 (gratuit)

**Association Départementale pour
l'Information sur le Logement (ADIL)**
Conseils juridiques : 05 45 93 94 95

Accueil de jour départemental pour les victimes de violences conjugales

05 45 38 51 33

SANTÉ :

Centre départemental de santé sexuelle
05 16 09 76 95

Planning familial de Charente
07 68 29 36 79

Centre Hospitalier d'Angoulême
05 45 24 40 40

Centre Hospitalier Camille Claudel
05 45 67 58 00 - Unité d'accueil et d'orientation

La maison des ados 16
05 45 94 97 81
maisondesados16@gmail.com

Service de santé étudiante
05 45 67 02 34

SOCIAL :

**Maisons départementales des solidarités
sur le GrandAngoulême :**

Angoulême Ma Campagne : 05 16 09 51 15

Angoulême La Grande Garenne : 05 16 09 51 16

Angoulême Victor-Hugo : 05 16 09 51 11

Soyaux : 05 16 09 51 10

La Couronne : 05 16 09 51 17

Gond-Pontouvre : 05 16 09 51 30

Ruelle-sur-Touvre : 05 16 09 51 31

Le CCAS de votre commune
(s'adresser à sa mairie)

Famili'Bulle Maison des parents :
05 86 55 00 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

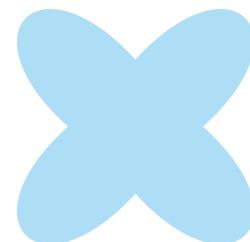
016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Glossaire



ADHEOS : Association Aide et Défense Homosexuelle pour l'Égalité des Orientations Sexuelles

AFD : Agence Française de Développement

AFUS 16 : Fédération des acteurs de l'urgence sociale de la Charente (gestionnaire du 115)

AMF : Association des Maires de France

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CEREMA : Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (établissement public qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des politiques d'aménagement et de transport)

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : mission d'hébergement d'urgence des victimes de violences conjugales et l'accueil de jour des victimes

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTG : Convention Territoriale Globale - Démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

EPI : Equipements de protection individuel

ERP : Etablissements Recevant du Public

FICOL : Facilité de financement des collectivités territoriales

GA : GrandAngoulême

INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - composante de l'Université de Bordeaux

PEAC : Parcours d'Education Artistique et Culturelle

PLIE : Plan local pour l'Insertion et l'Emploi

QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RPS : Risques psycho-sociaux

SACEM : Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique

SPASER : Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables

STGA : Société de Transport de GrandAngoulême

VSS : Violences sexistes et sexuelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025